

Assemblée communale ordinaire de la Commune d'Auboranges
Mercredi 22 mai 2013 à 20h00
à la salle communale de l'abri de protection civile

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 10 mai 2013, un avis tous-ménages et un affichage au pilier public.

Présidence : M. Christophe Jaccoud, syndic
Scrutateur nommé : Mme Sonia Aeby
Citoyennes et citoyens présents : 15 / majorité absolue : 8
Citoyennes et citoyens excusés : M. Christian Donzé, président de la commission financière
M. Marc Gobet, réviseur des comptes

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2012
(ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet www.auboranges.ch)
2. Comptes 2012
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
4. Divers

Ouverture d'assemblée par M. Christophe Jaccoud, syndic :

Il souhaite une cordiale bienvenue aux citoyens présents à cette assemblée ordinaire et annonce que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les délibérations seront enregistrées. Aucune objection n'est formulée.

Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Elle est officiellement ouverte à 20h10.

En préambule, Monsieur le Syndic évoque le décès de Madame Thérèse Pugin, doyenne de notre commune, décédée le 20 décembre 2012 à l'âge de 88 ans et prie l'assemblée de respecter quelques instants de silence en l'honneur de sa mémoire.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2012 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté, sur le site Internet www.auboranges.ch, au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

● **Le procès-verbal du 13 décembre 2012 est soumis au vote. Il est accepté par 14 voix (contrepartie 0, abstention 1)**

2. Comptes 2012

Monsieur le Syndic cède la parole à Mme Myriam Desarzens Besson caissière communale et M. Philippe Besson conseiller communal responsable des finances pour la présentation des comptes communaux 2012. Le résumé des comptes accompagné du bilan, de la liste des immeubles propriétés de la Commune et de l'évolution de la dette brute par habitant est distribué à chaque citoyen présent. Ces documents sont largement commentés et les principales variations par rapport au budget sont expliquées.

2.1 Fonctionnement

● Administration générale

L'organisation de la fête du 1^{er} août ainsi que le repas de réception des nouveaux citoyens ont entraîné des dépenses supplémentaires.

● Santé

Chapitre en diminution par rapport au budget, la raison étant des remboursements non budgétés.

● Affaires sociales

Chapitre en diminution par rapport au budget ; la raison étant que les charges de l'Antenne sociale et des écoles spécialisées ont été moins importantes que prévu.

● Transports et communications

L'hiver rigoureux que nous venons de traverser a eu des incidences financières importantes sur les comptes faisant augmenter considérablement les coûts liés. Il a également été nécessaire d'augmenter le stock des piquets à neige.

● Protection de l'environnement

La répartition des charges et des produits du chapitre 70 (eau) et du chapitre 71 (protection des eaux - épuration) fait l'objet d'une explication détaillée de la part de Monsieur Besson.

Chapitre de l'eau (70) ; comptabilité 2012

La taxe de base doit couvrir les frais d'investissement alors que la taxe d'exploitation est liée à la consommation (fonctionnement).

▶ fonctionnement (taxe d'exploitation) ; découvert prélevé dans la réserve : Fr. 2'979.65

Dans les mois à venir, le Conseil communal devra prendre des mesures pour égaliser les charges et les produits en augmentant le prix de vente de l'eau.

▶ investissements (taxe de base) ; attribution à la réserve : Fr. 5'997.90

Chapitre de la protection des eaux-épuration (71) ; comptabilité 2012

La taxe de base sert à couvrir les investissements réalisés sur le réseau alors que les différentes taxes d'exploitation servent à couvrir les frais de fonctionnement.

▶ fonctionnement (taxe d'exploitation) ; attribution à la réserve : Fr. 3'615.50

▶ investissements (taxe de base) ; découvert prélevé dans la réserve : 32'561.70

Monsieur Jaccoud précise que les investissements 2012 liés à l'amélioration du réseau se chiffrent à Fr. 58'303.30. La dépense se répartit comme suit :

● extension du réseau d'épuration à la Route du Menhir : Fr. 23'911.00

● réfection de plusieurs canalisations d'eaux claires : Fr. 34'392.30

- Finances et impôts
 - recettes impôts année courante : Fr. 493'370.00
 - recettes impôts années antérieures : Fr. 98'634.25
 - recettes aléatoires non budgétées : Fr. 82'673.65 (prestations en capital, gains immobiliers)
 - recettes liées à la péréquation financière : Fr. 62'505.00
 - amortissements obligatoires : Fr. 7'986.85
 - amortissements supplémentaires : Fr. 101'721.00 (dont Swisscom TV amorti à Fr. 1.00)
 - immeuble : Fr. 25'000.00 mis en réserve en prévision de l'assainissement du local des citernes dans le bâtiment communal

Récapitulation des comptes de fonctionnement

Total des charges	Fr. 1'030'021.59	
Total des produits		Fr. 1'031'415.20
Excédent de produits	Fr. 1'393.61	

2.2 Investissements

Les différents comptes d'investissements sont également commentés par la caissière.

- Plaquettes de rue et numérotation des bâtiments : Fr. 18'689.45
- Etude pour la modération de trafic sur les routes communales (Transitec) : Fr. 18'987.85
Le résultat de cette étude qui porte sur les routes du Moulin et du Menhir et sur la place de la Douane sera probablement présenté en assemblée communale d'automne.
- Amélioration du réseau d'eau et de défense-incendie : 79'514.80 après déduction des subventions cantonales
- Isolation du galetas du bâtiment communal : Fr. 11'630.25

Le montant total des investissements pour l'année 2012 s'élève à Fr. 128'822.35. Ceux-ci ont été financés par les recettes courantes.

Bilan

La fortune au 31.12.2012 est de Fr. 649'902.09

Etat des réserves

Réserve service des eaux ; investissement	Fr. 28'865.80
Réserve service des eaux ; fonctionnement	Fr. 0.00
Réserve épuration ; investissement	Fr. 224'417.90
Réserve épuration ; fonctionnement	Fr. 6'741.30
Réserve ordures	Fr. 18'354.15
Réserve pompiers	Fr. 998.90
Réserve forêts	Fr. 20'433.23
Réserve contributions places abri PC	Fr. 54'000.00

A titre d'information, M. Philippe Besson précise la répartition des dépenses des différents chapitres comptables :

- enseignement et formation : 36%
- environnement : 19%
- administration : 12%
- santé : 10%
- affaires sociales : 9%
- transports, routes : 4% ...

- ▶ Dette brute par habitant au 31.12.2012 : Fr. 311.00
- ▶ Investissements nets par habitant en 2012 : Fr. 474.00

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

La secrétaire donne lecture intégrale du rapport de contrôle de la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. Au cours du contrôle des comptes de fonctionnement et d'investissements 2012 de la Commune d'Auboranges, Monsieur Marc Gobet expert réviseur agréé n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Monsieur le Syndic précise qu'il s'agissait du 6^{ème} et dernier contrôle de comptes effectué par la Fiduciaire Gobet. Comme la loi l'impose, le mandat sera mis en soumission pour l'année prochaine.

2.4 Rapport de la commission financière

Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière donne lecture du rapport de celle-ci. Les points principaux soulevés par la commission financière sont les suivants :

- Les frais de fonctionnement du réseau d'eau ont été aggravés par un problème de pollution, ce qui a mis plus qu'à sec le compte de réserve. Pour remettre à niveau cette réserve, il faudra s'attendre à une augmentation de la taxe de fonctionnement.
- Les premiers signes de vieillissement du réseau d'évacuation des eaux claires ont nécessité la réfection de plusieurs tronçons. Pour ces travaux non budgétés, il a fallu prélever Fr. 32'561.70 sur les réserves.
- Le manque à gagner sur la vente du bois a aussi nécessité un prélèvement sur les réserves.
- Les taxes pour l'élimination des ordures sont légèrement insuffisantes pour équilibrer ce poste. Toutefois, le Conseil communal préfère pour l'instant puiser dans les réserves dont le montant est largement au-dessus du minimum légal.
- Le chapitre concernant les impôts des années antérieures et les recettes aléatoires présente un excédent de ~Fr. 130'000.00
- Suite à la mise hors service des citernes à mazout de l'école, le Conseil communal a mis en provision Fr. 25'000.00 pour l'assainissement du local.

Vu le résultat des comptes et le rapport de l'organe de contrôle, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2012 par l'assemblée communale.

Aucun complément d'information n'est demandé par l'assemblée communale.

2.5 Approbation des comptes

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont soumis au vote.

Ils sont acceptés par 9 voix (contrepartie 0, absentions 6 dont les membres du Conseil communal)

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement et au contrôle des comptes 2012, en particulier Madame Desarzens Besson ainsi que les membres de la commission financière pour leur excellent travail et leurs compétences.

3. Election d'un membre à la commission d'urbanisme

L'élection de Monsieur Philippe Pittet au sein de l'exécutif communal au printemps 2012 a entraîné une nouvelle répartition des dicastères, notamment celui des constructions cédé par Monsieur Eric Dénervaud à Monsieur Pittet. Il est de coutume que le Conseiller communal responsable des constructions fasse partie de la commission d'urbanisme, raison pour laquelle une rocade entre Monsieur Dénervaud et Monsieur Pittet est à envisager. Dès la parution de l'ordre du jour, Monsieur Damien Hoffmann a fait part de son intérêt pour ce mandat. Il a pris bonne note des explications données par le Syndic quant à la volonté du Conseil communal de faire une nouvelle répartition en interne en respect de l'attribution des dicastères et se met volontiers à disposition de la Commune pour une élection ultérieure.

M. Robert Pittet demande combien de fois la commission d'urbanisme a siégé en 2012. Réponse : 1 fois en 2012 mais plusieurs séances sont prévues en 2013 notamment pour suivre le projet d'étude de modération de trafic sur les routes communales. Aucune proposition de candidat n'est soumise par l'assemblée communale.

La proposition du Conseil communal à savoir la nomination de Monsieur Philippe Pittet au sein de la commission d'urbanisme à la place de Monsieur Eric Dénervaud est soumise au vote.

Elle est acceptée à l'unanimité.

Dès lors, la nouvelle commission d'urbanisme est composée de Messieurs Olivier Clerc, Pascal Amaron, Dominique Crausaz, Philippe Pittet et Christophe Jaccoud

4. Divers

Informations du Conseil communal :

Marche du Général Guisan

La 44ème Marche romande du Général Guisan aura lieu les 22 et 23 juin 2013. Cette année, la Commune d'Auboranges aura l'honneur d'être représentée sur la médaille souvenir par son armoirie et le clocher de l'Orphelinat. Le Conseil communal souhaite soutenir cet évènement en installant un stand de ravitaillement à la Route du Menhir sur l'itinéraire balisé des 16 km et plus. La population est cordialement invitée à participer à la marche ou à venir encourager les marcheurs.

Corporation forestière

Monsieur Patrick Daehler informe des changements qui vont intervenir au sein de la corporation forestière de la Glâne-Sud créée en 2000. Au vu des contraintes grandissantes imposées par le Canton, les communes ont opté pour la constitution d'une seule corporation forestière en Glâne impliquant une gestion en commun des forêts communales avec une équipe de base forestière permanente. Un groupe de travail est chargé entre autre d'établir les statuts de la nouvelle corporation et de fixer les conditions d'adhésion. La proposition de fusion des corporations devrait être soumise au vote d'ici le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil communal soutient ce projet qui sera bénéfique pour les forêts communales qui seront mieux entretenues tant au niveau des coupes annuelles que des plantations et ceci dans des conditions de sécurité optimale.

Remaniement parcellaire simplifié Auboranges-Vuibroye

Monsieur Eric Dénervaud annonce que les travaux collectifs débiteront le 3 juin hormis la Route du Moulin qui fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Monsieur Robert Pittet craint que ce délai d'attente mette en péril le subventionnement consenti par le canton au détriment des propriétaires fonciers. Monsieur Dénervaud lui répond que ça ne devrait pas être le cas. Toutefois, cette discussion n'est pas à l'ordre du jour de cette assemblée. Il y aura lieu d'en débattre si besoin au cours de l'assemblée du RPS.

Réseau d'eau ; assainissement des sources privées – consolidation du réseau

Monsieur Eric Dénervaud précise que nous abordons la phase finale des travaux portant sur la séparation des eaux entre le réseau communal d'eau potable et les sources privées. La chloration en continu du réseau public est toujours active et le restera jusqu'à la fin des travaux. La conformité des travaux de séparation sera contrôlée dans chaque bâtiment alimenté par une source privée et raccordé au réseau public et attestée par un ingénieur hydraulicien du bureau MGI. Les travaux de consolidation du réseau sont terminés mis à part l'inscription des conventions de passage au Registre foncier, dernière démarche qui déclenchera le paiement des indemnités de servitude aux propriétaires fonciers. En juin prochain débiteront les travaux d'extension du réseau et déplacement de conduite à la Route du Menhir en vue de l'aménagement d'une parcelle privée. Des travaux d'adduction de gaz sont également prévus dans ce secteur.

M. Robert Pittet est d'avis que le délai accordé aux propriétaires de sources privées à quelques jours des fêtes de fin d'année pour se déterminer sur la variante choisie pour la séparation des fluides était trop court. L'entreprise Rosselet n'étant pas en mesure de transmettre les offres dans les délais, Monsieur Pittet a le sentiment que les propriétaires ont manqué d'information et sont restés dans l'incertitude quant à savoir ce qu'ils devaient faire. Monsieur Dénervaud lui répond que la Commune était tributaire du Laboratoire cantonal qui exigeait une mise en conformité du réseau par rapport aux règles reconnues de la technique pour la fin janvier 2013. Dans la mesure de ses disponibilités, l'entreprise Rosselet a pris contact avec tous les propriétaires qui pour certains ont tardé à communiquer leurs intentions. M. Pittet estime que ces nouvelles contraintes coûtent cher aux propriétaires qui pour la plupart n'en retire aucun bénéfice. Monsieur Dénervaud admet le bon sens de sa remarque mais insiste sur le fait que la Commune n'a pas d'autre choix que de répondre aux exigences des instances supérieures. Il est à noter tout de même que la pollution du réseau d'eau a eu une incidence importante sur les comptes 2012, en particulier dans le chapitre de l'eau puisqu'un montant de ~ Fr. 3'000.00 a dû être prélevé dans la réserve. Dans le cadre de son devoir d'autocontrôle, le Conseil communal se devait de prendre rapidement toutes les mesures pour maîtriser les dangers potentiels et les dépenses liées.

Discussions :

Madame Sonia Aeby relève que le changement de système de chauffage dans le bâtiment communal survenu en avril l'a privée d'eau chaude durant une semaine. Elle aurait souhaité un peu plus d'égard de la part de l'entreprise responsable des travaux. Le Conseil communal regrette cette situation et s'en excuse. Elle soulève également l'incident lié à la chute d'un volet par shoot d'un ballon. Monsieur le Syndic lui répond que le Conseil communal est conscient du problème. Tous les gonds ont été vérifiés, reste à contrôler l'état des volets.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de l'assemblée et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation.

Il félicite Monsieur Claude Cardinaux qui à partir du 1^{er} avril succède à son papa au poste de piqueur communal. Il félicite également Madame Pascale Jaccoud, secrétaire communale qui fête cette année ses 20 ans d'activité. Un hommage émouvant et empreint de poésie lui est également rendu par Monsieur Philippe Besson, vice-syndic qui lui offre de délicieux gâteaux qui seront dégustés avec le verre de l'amitié auquel tous les participants sont invités.

L'assemblée est levée à 21h15.